



Août 2025

1- Les outils pour les entreprises

Le Diagseco : réaliser gratuitement l'auto-diagnostic de sécurité économique de son entreprise



Le Diagseco propose aux entreprises de toute taille ou secteur d'activité, à travers une série de questions précises mais non exhaustives, d'évaluer les points de vulnérabilité de leur organisation en matière d'information stratégique et de sécurité économiques. Le questionnaire permet d'aborder les thématiques des systèmes d'informations, procédures de conformité, veille économique, actifs immatériels, relations commerciales et partenariats extérieurs, chaîne d'approvisionnement, réputation et image...

Plus d'informations sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/etre-accompagne/diagseco-loutil-pour-etablir-un-diagnostic-de-securite>

De nouvelles obligations relatives à la chaleur pour les employeurs

Le décret du 27 mai 2025 a introduit de nouvelles obligations des employeurs en matière de prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense. Ces dispositions s'appliquent depuis le 1^{er} juillet 2025.

Plus d'informations sur : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A18326>



Le téléservice "Vérif permis"

Ce téléservice sécurisé (qui nécessite un abonnement annuel payant) permet aux employeurs du transport public routier de voyageurs ou de marchandises de savoir si leurs employés conducteurs ont un permis valide.



Plus d'informations sur : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17375>

2- Les aides à disposition des entreprises



Le pacte industrie pour accompagner la décarbonation de votre entreprise industrielle

Le programme Pacte Industrie s'adresse à toutes les entreprises industrielles et offre un panel de solutions pour réussir la transition énergétique et bas carbone des entreprises grâce à :

- une **offre de formation**: e-learning gratuits et prise en charge financière de formations en présentiel ou en ligne pour accompagner le développement des compétences des chefs d'entreprise et salariés.
- un **accompagnement sur-mesure**: prise en charge jusqu'à 80% de différentes solutions d'accompagnement personnalisées pour élaborer une stratégie de décarbonation, étudier des opportunités d'évolution du mix énergétique, construire une stratégie d'investissements bas carbone et la financer .
- d'une **aide à la certification ISO 50001**: Dans le cadre du pacte industrie, une prime pouvant aller jusqu'à 40 000€ peut être attribuée aux entreprises certifiées ISO 50001. Les entreprises doivent pour cela s'inscrire sur la plateforme de l'ATEE avant le 31 décembre 2025.

Plus d'informations sur : <https://pacte-industrie.ademe.fr/>

Les obligations transition



L'obligation transition est un outil de financement, garanti par l'Etat, destiné aux PME et aux ETI immatriculées en France qui permet de financer des projets de décarbonation participant directement à l'amélioration de la performance environnementale des entreprises ou au développement d'activités qui contribuent à la transition écologique. Disponibles jusqu'en 2029, ces obligations ont une durée fixée à huit ans et un différé d'amortissement de quatre ans.

Plus d'informations sur : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/les-aides-et-financements-pour-developper-son-entreprise/quest-ce-quune-obligation>